

chappent car on ne se donne pas la peine de prévoir des conduites hermétiques; on ne fait pas grand-chose pour limiter les risques de fuite dans l'atmosphère.

Je signale que nous avons du pain sur la planche dans ce domaine. Le projet de loi présenté par le ministre pour essayer de supprimer une anomalie créée par son propre gouvernement constitue au moins un pas dans la bonne direction. Nous attendrons impatiemment le prochain rapport des sociétés des quatre coins du pays qui utilisent des CFC, ainsi que celui du gouvernement, pour savoir quelle est l'attitude adoptée à l'égard du Protocole de Montréal dans les sociétés d'État.

Ce premier pas, qui est une bonne chose, était attendu depuis longtemps et il devrait être accompagné d'un projet de loi visant à réglementer de façon stricte l'utilisation des centaines de milliers de réfrigérateurs que nous vendons chaque année aux consommateurs et à régler le problème des milliers de réfrigérateurs importés des États-Unis dont on se débarrasse et qui finissent dans les dépotoirs, laissant échapper des CFC dans l'atmosphère lorsqu'ils sont écrasés par les machines. Pour le moment, le ministre responsable du Protocole de Montréal, qui devrait s'efforcer de faire adopter une loi plus rigoureuse, ingère complètement les risques que posent déjà les CFC qui s'échappent dans l'atmosphère que nous devons respirer et qui détruisent la couche d'ozone dont nous avons besoin pour survivre.

[Français]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, j'écoutais notre collègue d'en face parler de ce projet de loi, et je trouve qu'elle va un peu vite. Je pense qu'au lieu de faire toutes les critiques qu'elle a faites à ce moment-ci, elle aurait dû en profiter pour féliciter le ministre de l'Environnement (M. L. Bouchard), le ministre qui est peut-être le meilleur ministre de l'Environnement que ce Parlement ait connu. Mais cela, je pense qu'on devrait tous le reconnaître et l'applaudir, parce que si on prend l'argumentation de ma collègue qui dit, par exemple, que lorsqu'on répare un réfrigérateur qui a un tout petit peu de CFC, des chlorofluorocarbones, si on les répare de la façon dont elle voulait qu'ils soient réparés, monsieur le Président, cela voudrait dire que les gens n'auraient pas de réfrigérateurs pendant cinq à six mois. Elle s'est fait expliquer ce problème par M. Thompson, de Camco, hier, au comité, et elle accepterait le fait, elle préférerait que les Canadiens, que les Canadiennes n'aient pas de réfrigérateurs pendant cinq à six mois de temps pour éviter qu'il se

Projets de loi publics

perde dans l'atmosphère une très petite quantité de ces CFC qui est autrement moins dommageable. . . Vous voulez m'arrêter, monsieur le Président.

[Traduction]

M. Cooper: J'invoque le Règlement. Monsieur le Président, j'hésite à interrompre le député, mais il y a eu des consultations entre les trois partis et il a été convenu à l'unanimité de ne pas passer maintenant aux initiatives parlementaires afin de donner la chance à deux députés libéraux—je crois qu'il s'agit du député de Davenport (M. Caccia) et du député de Gander—Grand Falls (M. Baker)—de s'exprimer. Un député néo-démocrate suivra et nous passerons ensuite aux initiatives parlementaires.

• (1800)

M. Riis: Monsieur le Président, je ne comprends pas très bien ce qu'on nous demande de faire. Si nous avons convenu de ne pas passer aux initiatives parlementaires à l'heure prévue parce que d'autres députés désirent prendre la parole, il y a certainement un certain nombre de députés néo-démocrates qui veulent participer au débat. Nous devrions peut-être tenir des consultations avant d'approuver des changements.

Le président suppléant (M. Paproski): S'il y a d'autres consultations, allons-nous passer maintenant aux initiatives parlementaires?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, conformément à l'ordre adopté le mardi 13 juin 1989, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires en vertu de l'ordre adopté le lundi 26 juin 1989.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — PROJETS DE LOI PUBLICS

[Français]

LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM DE LA
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE TÉMISCAMINGUE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, afin d'accélérer le temps réservé à la période des projets de lois émanant des députés, vu qu'il y a déjà plusieurs députés d'inscrits et que j'apparais au nombre